

Thales émet un emprunt obligataire de 500 millions d'euros

Thales (Euronext Paris : HO) a réalisé hier jeudi 19 novembre une émission obligataire à taux fixe de 500 millions d'euros d'échéance mars 2026 assortie d'un coupon de 0%.

Tirant parti de conditions de marché favorables, cette émission est notamment destinée à se substituer en partie à la ligne de crédit syndiquée de 2 Md€ conclue en avril dernier, ainsi qu'à refinancer par anticipation les deux émissions obligataires venant à échéance en 2021. Elle vient conforter la liquidité du Groupe, en maintenant sa flexibilité financière et en allongeant la maturité de ses financements.

Le succès de cette offre auprès des investisseurs obligataires confirme la confiance du marché dans la qualité de crédit du Groupe, noté A2 (perspective négative) par Moody's et BBB+ (perspective stable) par S&P Global Ratings.

Le placement de cette émission a été dirigé par Banco Santander, BNP Paribas, CIC, Commerzbank, Crédit Agricole Corporate & Investment Bank, Deutsche Bank, HSBC, Natixis, Société Générale et Unicredit.

A propos de Thales

Thales (Euronext Paris : HO) est un leader mondial de hautes technologies qui façonne aujourd'hui le monde de demain. Le Groupe propose des solutions, services et produits à ses clients dans les domaines de l'aéronautique, de l'espace, du transport, de l'identité et sécurité numériques, et de la défense. Avec 83 000 collaborateurs dans 68 pays, Thales a réalisé un chiffre d'affaires de 19 milliards d'euros en 2019 (sur une base intégrant Gemalto sur 12 mois).

Thales investit notamment dans les innovations numériques - connectivité, *big data*, intelligence artificielle et cybersécurité – technologies au cœur des moments décisifs des entreprises, des organisations et des Etats.

CONTACTS

Thales, Relations médias

Cédric Leurquin
+33 (0)1 57 77 90 93
cedric.leurquin@thalesgroup.com

Thales, Analystes / investisseurs

Bertrand Delcaire
+33 (0)1 57 77 89 02
ir@thalesgroup.com

EN SAVOIR PLUS

[Groupe Thales](#)
[Télécharger les photos](#)

